**Priscilla Claeys**

CAWR

Coventry University UK

Priscilla.claeys@coventry.ac.uk

Contribution to opening expert panel on the first day.

Madame la Présidente, Mesdames et messieurs les délégués,

Je vous remercie pour votre invitation à contribuer aux importants débats de ce groupe de travail. Je ne m’attarderai pas sur les défis nombreux que rencontrent les paysans et petits producteurs agricoles du Nord et du Sud, mais aussi les pêcheurs, éleveurs nomades, communautés rurales de toutes tailles vivant en relation étroite avec leur environnement. Ces défis ont été amplement discutés lors des précédentes réunions de ce groupe de travail et dans ses travaux préparatoires : commodification et appropriation des ressources naturelles, prix bas dictés par les intermédiaires et la grande distribution, démantèlement des outils de régulation de l’offre et des marchés, libéralisation du commerce mettant en concurrence des producteurs dans des contextes agroécologiques et economiques radicalement différents.

La preuve n’est plus à faire qu’en tant que groupe social, les paysans et autres personnes travaillant en milieu rural font face à des discriminations spécifiques dans leur accès aux moyens de production, et dans la réalisation de leurs droits fondamentaux. Leur contribution à la société non plus n’est plus à démontrer, tant au niveau de la production d’aliments sains, frais et locaux que dans leur rôle de gardiens et gardiennes des ressources naturelles, améliorant et conservant les semences et transmettant et renouvelant sans cesse les connaissances particulières sans lesquelles nos systèmes alimentaires péricliteraient rapidement.

Ce qu’il faut souligner, en revanche, c’est leur capacité incroyable à s’organiser à travers plus de 70 pays, à formuler des revendications communes, à ne pas disparaitre alors que le système capitaliste, la modernisation de l’agriculture, et les grandes entreprises de l’agrochimie voudrait les voir se transformer en travailleurs exploités ou pauvres des villes. Leur présence ici aujourd’hui et la création même de ce groupe de travail n’attestent-elles pas en elles-mêmes de leur existence – si elle était encore à discuter – et de leur vitalité ?

Ma contribution se centrera sur le concept de souveraineté alimentaire, concept né de plus de 20 ans de luttes paysannes et d’échanges entre organisations paysannes à travers le globe. Car notre tâche est double : d’une part, s’assurer que ce nouvel instrument que nous discutons intègre tous les standards internationaux existants, les plus progressistes, en matière de droits humains et les applique de la manière la plus adéquate à la situation des communautés rurales, et d’autre part, s’assurer aussi que le système international des droits de l’Homme réponde de manière concrète et pragmatique aux nouveaux enjeux de notre époque. Changement climatique, épuisement des ressources naturelles, obésité, malnutrition et insécurité alimentaire qui restent des problèmes affectant surtout les populations rurales. Si le projet de déclaration contient des droits nouveaux, c’est en réponse à des défis nouveaux. Il n’était pas besoin, par le passé, de défendre son droit à la terre, aux semences, à la biodiversité, à l’eau, aux moyens de productions, quand la terre paraissait vaste, inexploitée, et les paysans nombreux. Aujourd’hui les paysans sont menacés, c’est tout notre système alimentaire qui est au bord de l’effondrement et les ressources s’amenuisent.

La souveraineté alimentaire est un concept large, multidimensionnel, holistique. Elle représente un nouveau paradigme de développement, qui vise à créer des nouvelles relations entre villes et campagnes, entre hommes et femmes, entre l’humain et la nature, entre Nord et Sud. Elle comporte 6 axes ou dimensions principales :

1. La souveraineté alimentaire donne la priorité au droit à une alimentation suffisante, saine et culturellement appropriée pour tous les individus, les peuples et les communautés et rejette l’assertion selon laquelle l’alimentation est une marchandise. Il s’agit donc de réaffirmer le DA dans ses dimensions individuelles et collectives, et en particulier le droit à produire sa propre nourriture.

2. La souveraineté alimentaire valorise les producteurs d’aliments et respecte leurs droits, en particulier les droits des femmes et des personnes marginalisées et rejette les politiques qui menacent leurs moyens de subsistance ; Il s’agit donc ici d’accorder une attention particulière aux droits des femmes, des jeunes (et je regrette que la proposition de la FAO d’ajouter un article sur les droits des jeunes ruraux n’ait pas été prise en compte), et des personnes combinant des formes multiples de discrimination.

3. La souveraineté alimentaire relocalise les systèmes alimentaires ; Il s’agit d’un aspect encore peu développé dans la déclaration, qui met en avant l’importance des marchés locaux et territoriaux et l’obligation des états de mettre en place conjointement un cadre de gouvernance globale pour l’alimentation et l’agriculture qui respecte les droits de tous. A mon sens, la Declaration pourrait insister davantage sur la nécessité de relocaliser les systemes alimentaires en se basant sur l’agroecologie et les circuits courts.

4. La souveraineté alimentaire renforce le contrôle au niveau local, notamment sur les ressources naturelles; C’est un aspect très présent dans la déclaration qui affirme le droit à la terre, aux semences, à la biodiversité, non pas comme droits individuels mais comme droit des communautés à ne pas se voir réduire leur accès à leurs moyens de subsistence.

5. La souveraineté alimentaire se construit sur les savoirs et savoir-faire locaux des producteurs; Nous avons dans la déclaration une série d’articles concernant la connaissance, les droits culturels et le droit à l’information et à la formation, droits qui sont indissociables des autres droits contenus dans la déclaration.

6. La souveraineté alimentaire travaille avec la nature. Il s’agit ici de rompre avec la domination de l’humain sur son environnement et de rééquilibrer droits humains et droits de la nature, dans une synergie dont les deux parties sortent renforcées.

Comme vous l’aurez compris, ces dimensions de la SA se retrouvent prises en compte largement dans divers articles du projet de déclaration : droit à l’alimentation, droits des femmes rurales, droit à des prix rémunérateurs et à vendre sur des marchés locaux et territoriaux, droits culturels et droit à la biodiversité. Il ne s’agit pas de mettre au placard les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels tels que nous les connaissons. Il s’agit de s’appuyer sur ces droits comme un socle solide, à réaffirmer, à adapter au contexte spécifique des populations rurales et sur lequel construire une série de droits spécifiques répondant aux enjeux spécifiques d’un groupe social lui-même spécifique.

Au cœur de la SA, se trouve le droit des peuples à définir et à construire leurs propres systèmes alimentaires, depuis la base. Dans ma thèse de doctorat, j’ai montré que le droit à la souveraineté alimentaire peut être considéré comme une version contemporaine du droit au développement, du droit des peuples à l’autodétermination et du droit de disposer des ressources naturelles15. Cette filiation a deux implications. La première, c’est que la souveraineté alimentaire se distingue du droit à l’alimentation et du concept de sécurité alimentaire. Il ne s’agit pas de remplacer l’un par l’autre mais de renforcer ces derniers en les ancrant dans un paradigme nouveau. Cela signifie que le droit à la souveraineté alimentaire n’a, à mon sens, pas sa place sous l’article traitant du DA mais bien sa place dans l’article 5.

La deuxième, c’est que comme ses prédécesseurs, la SA est floue, ambiguë, ce qu’il ne faut pas voir comme un inconvénient mais comme un avantage. A chaque état, communauté, peuple, de la mettre en œuvre, de la discuter, de l’adapter à son contexte local. Le droit à la SA, c’est une exigence démocratique, ce n’est pas un repli sur soi, ce n’est pas un refus de commercer, c’est l’intégration et la participation active de tous les secteurs de la société au le dialogue sur l’allocation des ressources naturelles, ce qui se trouve dans notre assiette et, enfin, l’avenir de l’humanité.